



Section Trésor Landes

UNe FUSION AMERE

MISE EN PLACE DES SIP ET DE LA DLU

Le 22 septembre dernier s'est tenue une réunion informelle commune aux services des impôts et du trésor de vos représentants au CTPL (ex trésor) au CTPD (ex impôts) sous la présidence de notre Trésorière Payeuse Générale.

La philosophie générale de ce projet est claire :

- SOINS INTENSIFS pour les créations de la DLU et du SIP (filière fiscale)
- SOINS PALLIATIFS pour la fermeture du réseau Trésor (filière gestion publique)

La Direction Locale Unifiée au 1 janvier 2009:

Nous avons l'immense privilège de faire partie des huit départements pilotes qui vont expérimenter cette nouvelle organisation départementale, 12 autres suivront en 2009.

Elle s'appuie sur une organisation en trois pôles :

- Pôle FISCAL (gestion fiscale, contrôle fiscal, recouvrement, des particuliers et professionnels
- Pôle GESTION PUBLIQUE (gestion de l'état régionalisé, SPL, Domaine, Amendes)
- Pôle TRANSVERSE (DRH, Budget logistique immobilier, pilotage, formation professionnelle, informatique)
- Pôle GESTION DES RISQUES (particuliers et collectivités locales)

Après audit, mission et enquête, voir contre-enquête etc l'organigramme définitif de notre DLU sera publié (encore un peu de patience!!!)

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) :

- son animation sera assurée par nos actuels responsables départementaux composant dixit la direction **le carré magique** (pour la CGT, c'est plutôt le carré des illusionnistes faire croire que rien ne bouge alors que tout est profondément remanié)
- les services seront composés de ceux de l'ex DGCP ET DGI, regroupant ainsi un effectif de 690 agents, avant ORE et suppression d'emploi à venir.
- Elle s'installera sur deux sites :

rue HENRI DULAMON ex TG siège de la DLU , pôle transverse, pôle gestion publique

avenue de DAGAS ex CDI, CDIF – Pôle fiscale, Actions sociales et une TP (regroupement probable de la mission Amendes, gestion hospitalière, et gestion HLM).

Le Service des Impôts des Particuliers et Pôle de Recouvrement

Complexe:

Cette nouvelle organisation s'inscrit dans la volonté gouvernementale de réduction des coûts, des emplois et des services publics son but essentiel et bien évidemment d'améliorer le service à l'utilisateur (client).

cette réforme s'appuie sur trois principes :

- sur les missions existantes (non métiers!!!!)
- les agents recevront une formation professionnelle adaptée
- garantir aux agents le maintien de la résidence d'affectation.

Le service des impôts des particuliers sera composé à partir des CDI existants et de la partie recouvrement de l'impôt pour l'instant pour l'instant des trésoreries de même résidences administratives.

Son organisation reposera sur un responsable et ses adjoints suivant la taille du SIP, accueil commun,

un service assiette, un service recouvrement, caisse et comptabilité unique.

Les agents conserveront leurs missions actuelles et seront sollicités durant les période de fortes activités.

Pour les LANDES : au 01/04/2009 création du SIP de MONT DE MARSAN.2010 MORCENX et 2011 DAX.

Le mariage du pôle de recouvrement contentieux(trésor) et du pôle de recouvrement forcé(impôt) donne naissance au **Pôle de Recouvrement Complexe !!!!!**.

Ce nouveau pôle prendra en charge le recouvrement des côtes difficiles à recouvrer en provenance des SIE des SIP et des Trésoreries de proximité.

Les soins palliatifs :

Notre direction est bien consciente des bouleversement que vont subir de nombreux agents, et des inquiétudes que suscite cette fusion. **Alors il faut communiquer et rassurer:**

EN INTERNE D'abord et avant tout s'appuyer sur l'encadrement, **ils ne seront plus des chefs de services, mais des managers au service de la réforme**. Ils devront nous expliquer qu'il va falloir faire toujours plus avec toujours moins d'effectif, moins de moyen, avec une rémunération qui stagne et sans aucune reconnaissance de nos qualifications, cette tâche sera ardue.

Rassurer les agents : surtout ne vous inquiéter pas, vos missions ne changent pas, l'adaptation au nouvelles fonctions sera assuré par une formation professionnelle adapté, la direction sera à votre écoute (vérifier tout de même qu'elle vous entend bien).

les collègues qui rejoindront les SIP bénéficierons immédiatement du mode de rémunération de la filière fiscale, pour les autres ne vous inquiétez pas, l'harmonisation des rémunérations se fera, d'ailleurs divers groupes de réflexions sont mis en place dans lesquels sont présent vos organisations syndicales. Les déménagements entre DAGAS et DULAMON se feront à minima, alors pas d'inquiétude

Sauf que : les restructurations se poursuivent, les poste comptables ferment, **en urbain** : T. OPHLM, T. Municipale T.BROCHON (regroupé T.SPL à BROCHON) T.Impôts DAGAS (à sa place une T. SPL regroupant les Amendes, l'hôpital et les HLM) et **en rurale**, sont programmés les fermetures de GRENADE, LABRIT, GABARRET et POUILLON, seule la trésorerie de VILLENEUVE échappe pour l'instant à sa fermeture. Les agents de ces postes n'ont rien demandé, leur situation, leur conditions de vie va se dégrader, et il devront assumer seul leurs frais de déplacement, l'indemnité attribué étant largement insuffisante pour les couvrir.

EN EXTERNE Pour les usagers : La proximité n'existe plus, mais ne vous inquiétez pas, dans les SIP, vous allez pouvoir régler vos problèmes d'assiette et de recouvrement quelle aubaine, sauf que pour l'instant, cela ne sera possible que pour ceux qui dépendent du secteur de la trésorerie composant le SIP pour les autres, vous devrez pour l'instant toujours vous adresser à la trésorerie chargé du recouvrement de vos impôts (M. le directeur des services fiscaux affirmait sans rire que la création du SIP allait éviter de promener les redevables)

Pour les professionnels à compter du 1 janvier 2009, direction le Service des Impôts des Entreprises

Pour les Elus des collectivités locales, opérations séductions, vente de la charte du service public qui prévoit une permanence d'une demi journée par mois en mairie qui perd sa trésorerie, le service sera toujours le même, sauf que l'usager ne disposera que d'une demi journée par mois pour accéder à sa trésorerie, et que les comptables voient leurs activités doubler sans moyens supplémentaires alors quid de l'aide aux élus.

La fermeture du réseau que l'on connaît actuellement va se poursuivre, **la RGPP va profondément modifier la structure des services de l'état** et se regrouper au niveau régional quid des services de la dépenses, comptabilité recouvrement des recettes non fiscales,
la TG des landes meurt de sa belle mort

vos représentants CGT au CTPL
Néré LASSALLE Armel PANERI